



AVIS PUBLIC

## Démolition d'immeuble 328, boulevard Perrot

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Une demande d'autorisation de démolition a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 328, boulevard Perrot.

Le comité de démolition statuera sur la demande conformément au règlement municipal régissant la démolition lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 décembre 2025 à 16h30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur des affaires juridiques et greffier de la Ville soit par courriel à [greffe@ile-perrot.qc.ca](mailto:greffe@ile-perrot.qc.ca) ou par la poste au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Donné à L'Île-Perrot, ce 28 novembre 2025.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Directeur des affaires juridiques et greffier